Les prix de l'électricité pour

DRIVE pro 3 ans

Prix juin 2019 (*) - TVA exclue

Cette fiche de prix fait intégralement partie des Conditions Spécifiques de votre Contrat avec Electrabel sa



Les prix qui vous sont facturés sont constitués des 3 parties suivantes: le prix de l'électricité et les coûts d'énergie verte et le cas échéant de cogénération sous le point 1, les Coûts de Réseaux (approuvés par la CREG et les régulateurs régionaux) détaillés sous le point 2 et enfin les Suppléments (taxes et surcharges) fixés par les pouvoirs publics, détaillés sous le point 3.

1. PRIX D'ÉNERGIE FIXE - 3 ANS

	3 ANS
NORMAL	
Redevance fixe (€/an)	90,00
Prix par kWh (c€/kWh)	5,838
BIHORAIRE	
Redevance fixe (€/an)	90,00
Prix par kWh heures pleines (c€/kWh)	6,871
Prix par kWh heures creuses (c€/kWh)	4,801
EXCLUSIF NUIT	
Prix par kWh (c€/kWh)	5,332

COUTS ENERGIE VERTE ET COGÉNÉRATION

		2019	
_		Région wallonne	Région flamande
Coûts énergie verte (1)	(c€/kWh)	2,647	2,043
Coûts cogénération (1)	(c€/kWh)	-	0,280

2. COUTS DE RÉSEAUX: UTILISATION DES RÉSEAUX DE DISTRIBUTION ET DE TRANSPORT (2)

			DISTR	IBUTION			TRANSPORT
Gestionnaire du réseau de distribution	Normal	Bihoraire heures pleines	Bihoraire heures creuses	Exclusif nuit	Terme fixe	Tarif prosommateur (3)	
Région wallonne	(c€/kWh)	(c€/kWh)	(c€/kWh)	(c€/kWh)	(€/an)	(€/kVA/an)	(c€/kWh)
AIEG	6,91	7,30	5,50	4,74	21,81	-	3,44
AIESH	10,63	10,95	7,00	5,97	14,76	-	3,44
ORES (Brabant wallon)	8,48	9,03	4,96	3,96	13,30	-	3,44
ORES (Est)	11,38	12,15	6,90	5,54	13,30	-	3,44
ORES (Hainaut Electricité)	9,62	10,16	6,28	5,28	13,30	-	3,44
ORES (Luxembourg)	10,05	10,71	5,98	4,77	13,30	-	3,44
ORES (Mouscron)	8,51	9,05	5,15	4,14	13,30	-	3,44
ORES (Namur)	9,82	10,43	5,93	4,82	13,30	-	3,44
ORES (Verviers)	11,51	12,19	7,33	6,08	13,30	-	3,44
PBE	8,48	9,03	4,96	3,96	13,30	-	3,44
REGIE DE WAVRE	9,95	10,68	8,35	8,35	17,43	-	3,44
TECTEO - RESA	8,15	9,19	4,67	3,96	22,06	-	3,44
REGIE DE WAVRE TECTEO - RESA Région flamande DNB BA FLUVIUS ANTWERPEN FLUVIUS LIMBURG GASELWEST IMEWO INFRAX WEST INTERGEM IVEKA IVERLEK IVEG PBE SIBELGAS NOORD	(c€/kWh)	(c€/kWh)	(c€/kWh)	(c€/kWh)	(€/an)	(€/kVA/an)	(c€/kWh)
DNB BA	3,68	3,68	3,68	3,68	686,17	-	0,64
FLUVIUS ANTWERPEN	10,35	10,35	7,77	2,64	3,86	71,31	1,83
FLUVIUS LIMBURG	9,97	9,97	8,23	3,54	4,33	70,65	1,79
GASELWEST	14,34	14,34	9,63	3,25	3,86	90,28	1,88
IMEWO	11,39	11,39	7,63	2,65	3,86	74,50	1,90
INFRAX WEST	11,20	11,20	9,01	3,86	4,33	76,72	1,85
INTERGEM	9,70	9,70	6,44	2,28	3,86	63,81	1,81
IVEKA	11,45	11,45	8,19	2,81	3,86	74,21	1,59
IVERLEK	11,80	11,80	8,15	2,77	3,86	75,55	1,77
IVEG	11,48	11,48	8,99	4,11	4,33	81,51	2,06
PBE	11,41	11,41	8,73	4,52	4,33	76,31	1,86
SIBELGAS NOORD	12,84	12,84	9,31	3,39	3,86	84,70	1,99







3. SUPPLÉMENTS

Gestionnaire du réseau de distribution	Cotisation sur l'énergie	Cotisation fédérale (4)	Redevance raccordement (4)	Total Suppléments
Région wallonne	(c€/kWh)	(c€/kWh)	(c€/kWh)	(c€/kWh)
AIEG AIESH ORES (Brabant wallon) ORES (Est) ORES (Hainaut Electricité) ORES (Luxembourg) ORES (Mouscron) ORES (Namur) ORES (Verviers) PBE REGIE DE WAVRE TECTEO - RESA	0,19261 0,19261 0,19261 0,19261 0,19261 0,19261 0,19261 0,19261 0,19261 0,19261 0,19261 0,19261	0,33863 0,33863 0,33863 0,33863 0,33863 0,33863 0,33863 0,33863 0,33863 0,33863	0,07500 0,07500 0,07500 0,07500 0,07500 0,07500 0,07500 0,07500 0,07500 0,07500 0,07500	0,60624 0,60624 0,60624 0,60624 0,60624 0,60624 0,60624 0,60624 0,60624 0,60624 0,60624
Région flamande	(c€/kWh)	(c€/kWh)	(c€/kWh)	(c€/kWh)
DNB BA FLUVIUS ANTWERPEN FLUVIUS LIMBURG GASELWEST IMEWO INFRAX WEST INTERGEM IVEKA IVERLEK IVEG PBE SIBELGAS NOORD	0,19261 0,19261 0,19261 0,19261 0,19261 0,19261 0,19261 0,19261 0,19261 0,19261 0,19261 0,19261	0,16126 0,14120 0,24322 0,16508 0,18830 0,15465 0,20468 0,01756 0,18005 0,04773 0,28318 0,33092	- - - - - - - -	0,35387 0,33381 0,43583 0,35769 0,38091 0,34726 0,39729 0,21017 0,37266 0,24034 0,47579 0,52353

Cotisation Fonds Énergie (5) Région flamande	€/mois
Professionnel (basse tension)	8,06

- (*) Prix valables pour tout contrat conclu entre le 1er juin 2019 et le 30 juin 2019 et commençant au plus tard le 31 décembre 2019.
- (1) Ces coûts sont calculés de la manière suivante: Q x Pc pour le coût énergie verte ainsi que le coût cogénération pour la Région Flamande. Q correspond au pourcentage, tel que déterminé légalement, des prélèvements du Client pour lequel ENGIE Electrabel doit remettre des certificats d'énergie verte et, le cas échéant, des certificats de cogénération. Pc correspond au prix par certificat et s'élève (hors TVA) pour l'énergie verte à 71 € en Wallonie, à 100 € à Bruxelles et à 95 € en Flandres. Le prix par certificat de cogénération en Flandres s'élève à 25 €. Les coûts sont adaptés en fonction des modifications légales et sont repris séparément sur la facture.
- (2) Les tarifs de réseau de distribution/transport applicables à partir du 24 mai 2019, sont approuvés par la CREG et les régulateurs régionaux (VREG, CWaPE et BRUGEL).
- (3) Le tarif prosommateur s'applique à tous les utilisateurs du réseau qui ont une installation de production d'une puissance maximale de 10 kVA. Il s'agit des utilisateurs du réseau raccordés au réseau basse tension et disposant d'un compteur d'électricité tournant à l'envers. Le tarif prosommateur est porté en compte à partir du 1er juillet 2015 au prorata de l'année civile. Pour de plus amples informations : www.VREG.be
- (4) Pas soumis à la TVA
- (5) Les revenus de la Cotisation Fonds Energie sont destinés au Fonds Énergie et financent entre autres la problématique des certificats (96,9%), la VREG (1%) et la chaleur verte (2,1%). Au plus vite ces dettes seront remboursées, au plus vite cette cotisation diminuera. Cette taxe n'est pas soumise à la TVA. Elle s'applique par point de prélèvement sur le réseau de distribution de l'électricité, sur le réseau de transport local de l'électricité et sur un réseau fermé de distribution d'électricité. Pour de plus amples informations : www.flandre.be.

Drive pro est une offre réservée aux clients professionnels propriétaires ou utilisateurs d'une voiture électrique rechargeable, sous réserve de remplir une déclaration sur l'honneur que nous pouvons vérifier à tout moment. Toute la consommation d'électricité verte prélevée à votre Point de prélèvement bénéficie de cette offre.

Origine de l'électricité verte fournie dans le cadre de DRIVE pro 3 ans: sources d'énergie renouvelables (100 %).

